



AU SERVICE DES ENSEIGNANTES-CHERCHEUSES ET DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Liste soutenue par le Sgen-CFDT, Sup'Recherche-UNSA et sympathisants

PROFESSION DE FOI

ÉLECTION DES SECTIONS CNU - 2019

Section 63 - Génie électrique, électronique, photonique et systèmes

Les élections des sections du Conseil National des Universités (CNU) sont un enjeu majeur pour la communauté universitaire. Les missions du CNU 63ème section portent sur des temps forts de la carrière des Enseignantes-Chercheuses et des Enseignants-Chercheurs (EC). Outre les qualifications, l'attribution de promotions, les congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) et l'expertise des demandes de primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), le CNU a aussi pour mission d'accompagner les EC à travers l'examen des dossiers de suivi de carrière. Ces responsabilités se doivent d'être appréhendées dans un état d'esprit constructif et avec bienveillance pour maintenir un véritable service public universitaire au service de l'intérêt général et doté de moyens adaptés.

QUI SOMMES-NOUS?

Des EC exerçant dans des établissements dont la localisation géographique, l'envergure, le mode de fonctionnement et les moyens sont variés, représentant les divers champs disciplinaires de la 63ème section.

Des EC, pour certains membres **Sgen-CFDT** ou **Sup'Recherche-UNSA** et d'autres pour la plupart **sympathisants**, partageant des valeurs essentielles en ce qui concerne le service public de l'Université, le statut d'enseignant-chercheur et le rôle du CNU.

Des EC qui s'engagent à expertiser avec **sérieux** et **rigueur** les dossiers de leurs pairs et qui s'emploieront à défendre individuellement chaque candidat dans le contexte local d'exercice de son métier.

NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS

Les élus des listes **Sgen-CFDT, Sup'Recherche-UNSA et sympathisants** agiront pour un fonctionnement équitable et transparent afin de **valoriser les parcours professionnels des EC** dans toute leur diversité. Ceci dans le respect de la pluralité des champs scientifiques, tout en veillant à l'émergence de nouvelles thématiques sans dénaturer notre identité.

NOUS OEUVRERONS POUR:

- Une prise en compte de l'implication au sein des trois missions de service public qui font le cœur de notre métier d'EC: enseignement, recherche et responsabilités d'intérêt collectif.
 Ces activités se doivent d'être identifiées sous toutes leurs formes et reconnues à la hauteur de l'investissement qu'elles représentent sur la durée globale de la carrière.
- Un traitement individualisé et équitable des dossiers avec une prise en compte attentive du **contexte local** (facilité à mener des activités de recherche dans son axe disciplinaire, proximité des équipes de recherche...) parfois perturbé par des restructurations (COMUE, fusion des écoles, regroupement d'unités de recherche...).
- Que des perspectives de recrutement et de promotions s'ouvrent à toutes celles et ceux qui sont les acteurs de l'université dans le respect des principes communs d'impartialité, tout en luttant contre des discriminations sexistes, disciplinaires, géographiques ou autres.
- Agir pour la reconnaissance des EC dans leurs missions de recherche et d'encadrement doctoral en assurant l'application des contingents d'évaluation A, B et C (portés respectivement à 20, 30 et 50% par le Ministère) aussi bien aux candidats professeurs qu'aux candidats maîtres de conférences.
- Faire du **suivi de carrière** un soutien, un accompagnement **positif** et **productif** dans le respect du candidat. Ce suivi se doit d'apporter un éclairage aux collègues dans l'exercice de leur métier, lutter contre l'auto-censure et inciter à garder un équilibre entre les missions d'enseignement, de recherche et de responsabilités collectives sans jugement discriminant.

NOUS VEILLERONS À:

- Expertiser en toute transparence les dossiers (désignation de deux rapporteurs, prise de décision collégiale, temps suffisant consacré à chaque dossier ...).
- Accompagner les candidats et collègues pour la constitution de leur dossier en détaillant les critères d'évaluation. Les élus se rendront disponibles pour répondre aux questions individuelles.
- Diffuser et faire connaître le mode de fonctionnement de la 63ème section lorsqu'elle permet d'améliorer la construction du dossier de candidature.
- Lutter contre les dérives de l'auto-promotion : la section doit veiller à la déontologie en matière de promotion et de CRCT. Sur la base des critères de la section, les dossiers d'un collègue nonmembre et d'un membre du CNU seront jugés selon les même critères et en cas de dossiers équivalents, les candidats n'appartenant pas au CNU seront prioritaires.
- Assurer l'équilibre entre les rôles du CNU et des établissements dans le cadre de l'attribution des promotions et des CRCT

VOTEZ et FAITES VOTER

Sgen-CFDT, Sup'Recherche-UNSA et sympathisants

pour défendre la transparence dans les procédures et le fonctionnement du CNU,

pour garantir le pluralisme et l'équité aux Enseignantes-Chercheuses et aux Enseignants-Chercheurs.